

Informations de base	
2015/2970(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la liberté d'expression au Bangladesh Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Bangladesh	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
26/11/2015	Décision du Parlement	T8-0414/2015	Résumé
26/11/2015	Résultat du vote au parlement		
26/11/2015	Débat en plénière		
26/11/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2970(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-1257/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1259/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1260/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1262/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1266/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1269/2015	24/11/2015	
Proposition de résolution		B8-1275/2015	24/11/2015	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0414/2015	26/11/2015	Résumé

Résolution sur la liberté d'expression au Bangladesh

2015/2970(RSP) - 26/11/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 586 voix pour, 31 contre et 25 abstentions, une résolution sur la liberté d'expression au Bangladesh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a noté que les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme (dont: violence, incitation à la violence, propos haineux, harcèlement, intimidation et censure à l'encontre des journalistes et des blogueurs) restaient monnaie courante au Bangladesh. Ce pays se classe 146e sur 180 pays dans le classement mondial de la liberté de la presse. Au cours des derniers mois, plusieurs journalistes ont été arrêtés et accusés de violer la loi sur les technologies de l'information et de la communication, qui criminalise les publications diffamatoires et « contre l'État ».

Les députés se sont déclarés extrêmement préoccupés par la **dégradation des conditions d'exercice du droit à la liberté d'expression** qui va de pair avec la montée du fondamentalisme religieux, de l'intolérance et de l'extrémisme violent au Bangladesh. Ils ont condamné les attaques de plus en plus nombreuses commises par des extrémistes islamistes contre les écrivains et blogueurs laïques, les minorités religieuses et les travailleurs humanitaires étrangers.

Le Parlement a rappelé aux autorités compétentes du Bangladesh les **obligations juridiques nationales et internationales** qui étaient les leurs, dont le devoir d'assurer la sécurité de tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses, et de **veiller à ce que la liberté d'expression et la liberté de la presse puissent s'exercer** sans limitations arbitraires ni censure dans le pays.

Les autorités bangladaises ont été invitées à :

- agir pour mettre fin à tous les actes de violence, de harcèlement, d'intimidation et de censure qui visent les journalistes, les blogueurs et la société civile;
- veiller à ce que des enquêtes indépendantes soient menées sur les disparitions de membres des partis d'opposition qui ont eu lieu ces dernières années ;
- faire cesser l'impunité, identifier tous les agresseurs et auteurs d'attentats et les traduire en justice, en garantissant la tenue de procès équitables, sans recours à la peine de mort;
- prendre des mesures pour empêcher de nouveaux assassinats en adoptant des dispositions efficaces pour protéger les écrivains, les éditeurs et tous ceux qui font l'objet de menaces ;
- rétablir l'indépendance pleine et entière des médias, ainsi que l'accès libre et sans restrictions à toutes les formes de publications, y compris électroniques;
- garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice et à modifier les dispositions de la loi sur les technologies de l'information et de la communication et de la loi la cybersécurité de 2015 ;
- autoriser les ONG internationales présentes dans le pays à mener à bien leurs missions dans un climat exempt de peur et de répression.

Rappelant que l'Union européenne entretient depuis longtemps de bonnes relations avec le Bangladesh, notamment dans le cadre de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement, le Parlement a demandé **que l'UE aborde immédiatement l'ensemble de ces préoccupations et recommandations** avec les autorités du Bangladesh. Il a demandé au Service européen pour l'action extérieure, à la délégation de l'UE au Bangladesh et aux délégations des États membres de **surveiller avec grande attention la situation politique et celle des droits de l'homme** dans le pays et d'employer tous les instruments à leur disposition, dont l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.